

Finances cantonales : pas de table ronde secrète mais une commission parlementaire spéciale.

Rémy Meury (CS-POP)

La situation financière de l'État, sans entrer dans des considérations de détail encore confidentielles aujourd'hui relatives au prochain plan financier, sont de nature à inquiéter pour l'avenir de notre canton. Des solutions pouvant rassembler une forte majorité du Parlement devront être trouvées dans un délai relativement court si l'on entend continuer à développer notre canton de façon sereine.

Le groupe de travail chargé de trouver de nouvelles recettes apportera peut-être quelques améliorations dans ce domaine. Mais seront-elles suffisantes pour sensiblement améliorer le constat fait aujourd'hui ? Nous en doutons quelque peu. Des questions doivent être posées aussi quant aux prestations devant être assurées par l'État. Dans cette réflexion incontournable, il faudra naturellement évaluer les conséquences de l'abandon éventuel de prestations sur les finances d'autres collectivités, comme les communes, ou qui seront fournies par d'autres prestataires en contrepartie de ce qu'il faudra bien appeler des taxes touchant les citoyen·nes.

Il est donc nécessaire qu'un catalogue des prestations fournies actuellement soit établi. Il faudra sortir de ce catalogue toutes les prestations qui ont un caractère obligatoire pour l'État et qui ne peuvent être déléguées à une autre collectivité ou à une institution privée. Ensuite, il sera possible de mener la réflexion sur les prestations pouvant être abandonnées ou transférées. L'organisation même de l'État devra être questionnée. C'est à une véritable réforme de l'État que nous estimons devoir procéder.

Au sens de l'article 22 de la Loi sur le Parlement (RSJU 171.21), nous demandons la création d'une commission parlementaire spéciale chargée d'étudier le fonctionnement de l'État, en particulier son organisation et les prestations qu'il fournit. Nous estimons qu'un délai d'une année au maximum, dès sa création formelle, doit lui être donné pour établir un rapport contenant d'éventuelles propositions de réformes structurelles.

Rémy Meury (CS-POP)

Urgence demandée

Urgence demandée, selon l'article 71 du Règlement du Parlement de la RCJU, pour la motion interne « Finances cantonales : pas de table ronde secrète mais une commission parlementaire spéciale. ».

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs,

La CGF a discuté récemment des comptes 2020 et des effets probables sur les comptes 2021. L'inquiétude est de rigueur pour les exercices à venir et il est urgent de mener une réflexion en profondeur sur les finances cantonales et la structure de l'État.

Si la motion interne devait être adoptée, la création de cette commission spéciale pourrait être une réalité en 2021 encore, ce qui ne serait pas possible avec un traitement normal de cet objet. Or, si

des propositions fortes doivent être faites par cette commission spéciale, en raison du temps nécessaire pour leur mise en application dans le respect des textes légaux, il est souhaitable que ces propositions soient faites dans le courant de l'année 2022 pour qu'elles puissent développer leurs premiers effets en partie en 2023 déjà.

Ainsi, sans rentrer sur le fond de la motion, il est évident que son caractère urgent ne souffre aucune discussion. Par conséquent, nous vous demandons d'inscrire cette motion à l'ordre du jour de la séance plénière du Parlement du **1^{er} septembre 2021**.

En vous remerciant par avance d'accéder à notre demande, et en rappelant que l'urgence demandée n'engage en rien l'issue du débat qui se tiendra sur le fond, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, mes respectueuses et cordiales salutations.

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Christelle Baconat (Verts)
- Raphaël Breuleux (Verts)
- Ivan Godat (Verts)
- Magali Rohner (Verts)
- Tania Schindelholz (CS-POP)
- Roberto Segalla (Verts)
- Baptiste Laville (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Hanno Schmid (Verts)
- Céline Robert-Charrue Linder (Verts)

Intervention déposée officiellement le 30 juin 2021

Documents annexés

- MI152.pdf



Parlement jurassien
Groupe Vert-es et CS-POP

Motion interne n° 152

Finances cantonales : pas de table ronde secrète mais une commission parlementaire spéciale.

La situation financière de l'État, sans entrer dans des considérations de détail encore confidentielles aujourd'hui relatives au prochain plan financier, sont de nature à inquiéter pour l'avenir de notre canton. Des solutions pouvant rassembler une forte majorité du Parlement devront être trouvées dans un délai relativement court si l'on entend continuer à développer notre canton de façon sereine.

Le groupe de travail chargé de trouver de nouvelles recettes apportera peut-être quelques améliorations dans ce domaine. Mais seront-elles suffisantes pour sensiblement améliorer le constat fait aujourd'hui ? Nous en doutons quelque peu. Des questions doivent être posées aussi quant aux prestations devant être assurées par l'État. Dans cette réflexion incontournable, il faudra naturellement évaluer les conséquences de l'abandon éventuel de prestations sur les finances d'autres collectivités, comme les communes, ou qui seront fournies par d'autres prestataires en contrepartie de ce qu'il faudra bien appeler des taxes touchant les citoyen·nes.

Il est donc nécessaire qu'un catalogue des prestations fournies actuellement soit établi. Il faudra sortir de ce catalogue toutes les prestations qui ont un caractère obligatoire pour l'État et qui ne peuvent être déléguées à une autre collectivité ou à une institution privée. Ensuite, il sera possible de mener la réflexion sur les prestations pouvant être abandonnées ou transférées. L'organisation même de l'État devra être questionnée. C'est à une véritable réforme de l'État que nous estimons devoir procéder.

Au sens de l'article 22 de la Loi sur le Parlement (RSJU 171.21), nous demandons la création d'une commission parlementaire spéciale chargée d'étudier le fonctionnement de l'État, en particulier son organisation et les prestations qu'il fournit. Nous estimons qu'un délai d'une année au maximum, dès sa création formelle, doit lui être donné pour établir un rapport contenant d'éventuelles propositions de réformes structurelles.

Delémont, le 30 juin 2021

Groupe Vert-es et CS-POP
Rémy Meury

Cosignataires en annexe

Cosignataires



Christelle Baconat


Philippe Bassin

Raphaël Breuleux



Ivan Godat



Pauline Godat



Baptiste Laville



Céline Robert-Charrue Linder



Magali Rohner



Christophe Schaffter



Tania Schindelholz



Hanno Schmid



Roberto Segalla

AU BUREAU DU PARLEMENT JURASSIEN

Urgence demandée, selon l'article 71 du Règlement du Parlement de la RCJU, pour la motion interne « Finances cantonales : pas de table ronde secrète mais une commission parlementaire spéciale. ».

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La CGF a discuté récemment des comptes 2020 et des effets probables sur les comptes 2021. L'inquiétude est de rigueur pour les exercices à venir et il est urgent de mener une réflexion en profondeur sur les finances cantonales et la structure de l'État.

Si la motion interne devait être adoptée, la création de cette commission spéciale pourrait être une réalité en 2021 encore, ce qui ne serait pas possible avec un traitement normal de cet objet. Or, si des propositions fortes doivent être faites par cette commission spéciale, en raison du temps nécessaire pour leur mise en application dans le respect des textes légaux, il est souhaitable que ces propositions soient faites dans le courant de l'année 2022 pour qu'elles puissent développer leurs premiers effets en partie en 2023 déjà.

Ainsi, sans rentrer sur le fond de la motion, il est évident que son caractère urgent ne souffre aucune discussion. Par conséquent, nous vous demandons d'inscrire cette motion à l'ordre du jour de la séance plénière du Parlement du **1^{er} septembre 2021**.

En vous remerciant par avance d'accéder à notre demande, et en rappelant que l'urgence demandée n'engage en rien l'issue du débat qui se tiendra sur le fond, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, mes respectueuses et cordiales salutations.

Delémont, le 30 juin 2021

L'auteur de l'intervention
Rémy Meury

